

François Le Né

InVS, chargé de mission des systèmes d'information

L'organisation des données de surveillance syndromique est en cours d'évolution. Une nouvelle application doit être développée selon les prescriptions suivantes.

Les trois grandes phases concernent d'une part, le recueil et le contrôle des données, d'autre part, le traitement de ces données, et enfin, la restitution des informations ainsi créés.

LE RECUEIL ET LE CONTRÔLE DES DONNÉES

Les données recueillies proviendront dans un premier temps des Services d'accueil aux urgences (au format RPU) et des associations SOS médecins. Ces données seront dans un deuxième temps complétées par les données de mortalité de l'Insee et de l'Inserm. Dans un troisième temps d'autres sources pourraient enrichir les données recueillies.

Le contrôle de la qualité des données repose sur une définition préalable des valeurs acceptées et des corrections à apporter en cas d'erreurs constatées. La qualité des données est primordiale. Il est donc nécessaire, d'une part, de sensibiliser les producteurs de données sur l'importance de la qualité des saisies, et d'autre part, d'outiller les acteurs du dispositif pour leur permettre de piloter la qualité des données collectées.

LE TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNÉES

Il s'agit à partir des données recueillies de produire de l'information épidémiologique. Les indicateurs ainsi produits seront circonscrits suivant des axes de surveillance et répartis selon des critères de comparaison.

LA RESTITUTION DES INFORMATIONS

Le futur outil devra être le plus ouvert possible. Il se doit de restituer de manière quasi-automatique les informations sous forme de bulletins, de graphiques, de tableaux ou de cartes. Ces informations validées et analysées pourraient être mises à disposition via une interface web. L'accès à ces informations serait naturellement sécurisé et fonction des différents droits.

L'outil informatique devrait ainsi permettre de répondre aux attentes des producteurs de données en terme de retour d'information et aux besoins des acteurs du dispositif de surveillance syndromique. Il est fondé sur un cahier des charges élaboré avec les Cire et la CCA.

Cet outil devrait être disponible fin 2008.